

**FONDS BNAC PROGRES FCP**  
**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARETES AU 31 DECEMBRE 2008**  
**RAPPORT GENERAL**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 12 Décembre 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de BNAC PROGRES FCP tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **1 - Opinion sur les états financiers**

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué un audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP », arrêtés au 31 Décembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société BNA CAPITAUX. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles généralement admises en la matière ; ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivies et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers et ce conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux organismes de placement collectif.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nos travaux de contrôle ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les états financiers annuels du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP » arrêtés au 31 Décembre 2008, et qui font apparaître un Actif net de 416 739 DT, une valeur liquidative de 101,643 DT et un résultat de la période de 7 952 DT.

**Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de BNAC PROGRES FCP sont sincères et réguliers et qu'ils présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière du Fonds, arrêtée au 31 Décembre 2008, ainsi que le résultat de ses opérations à cette date.**

### **2. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **2.1 Composition du portefeuille et division des risques :**

- ✎ Comme il ressort des états financiers, le fonds BNAC PROGRES FCP a employé au 31 Décembre 2008, 21,85 % de son actif dans des placements à terme auprès d'un même émetteur à savoir la BNA, soit un dépassement de **11,85%** par rapport au seuil de 10% , fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention de placements émis ou avalisés par un même établissement.
- ✎ D'autre part, l'actif de BNAC PROGRES FCP est employé , à la date de 31 décembre 2008 , à raison de **78,03%** uniquement , dans des valeurs mobilières , ce qui est en deçà du taux d'emploi minimum de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Ceci a induit consécutivement un dépassement du niveau des emplois en liquidités et quasi liquidités (qui représentent **21,97%** de l'actif contre une limite de 20% telle que fixée par l'article 2 du même décret).

**2.2** Nous confirmons, en outre, **les informations sur les comptes consignées dans le rapport de gestion** du gestionnaire.

**2.3** Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à **l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers** du FCP BNAC PROGRES. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**2.4** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, la société procède à **la tenue des comptes en valeurs mobilières** conformément à la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux comptes  
**Narjes BERGAOUI**

<b>BILAN</b>			<b>31 Décembre</b>	<b>31 Décembre</b>
<b>(Montants exprimés en Dinars)</b>		<b>Notes</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>ACTIF</b>	Portefeuille-titres	<b>4</b>	<b>340 050</b>	<b>285 944</b>
	. Actions, Valeurs Assimilées et Droits		189 868	126 530
	. Obligations et Valeurs Assimilées		56 550	70 692
	. Autres Valeurs		93 632	88 722
	. Emprunts d'Etat		-	-
	Placements monétaires et disponibilités		<b>95 733</b>	<b>83 171</b>
	. Placements à terme	<b>5</b>	95 208	82 680
	. Disponibilités		525	491
	Créances d'exploitation		-	-
	. Autres Créances d'exploitation		-	-
	Autres actifs		-	-
	. Immobilisations		-	-
	. Amortissement		-	-
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>435 783</b>	<b>369 115</b>
<b>PASSIF</b>	Opérateurs créditeurs	<b>6</b>	2 291	1 479
	Autres créditeurs divers	<b>7</b>	16 753	4 413
	<b>Total passif</b>		<b>19 044</b>	<b>5 892</b>
<b>ACTIF NET</b>	Capital	<b>8</b>	<b>409 389</b>	<b>356 057</b>
	. Capital en nominal		410 000	360 000
	. Sommes non distribuables		-611	-3 943
	Sommes distribuables:	<b>9</b>	<b>7 350</b>	<b>7 166</b>
	. des exercices antérieurs		2	-
	. de la période		6 857	6 255
	. Régularisation du résultat distribuable de la période		491	911
	<b>Actif net</b>		<b>416 739</b>	<b>363 223</b>
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>435 783</b>	<b>369 115</b>

**ETAT DE RESULTAT**

<b>(Montants exprimés en Dinars)</b>			<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice clos</b>
		<b>Notes</b>	<b>au 31/12/2008</b>	<b>au 31/12/2007</b>
	Revenus du portefeuille-titres	<b>10</b>	<b>13 775</b>	<b>10 190</b>
	. Revenus Actions, valeur assimilé et droits rattachés		5 262	5 881
	. Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 603	1 247
	. Revenus des bons du trésor zéro coupon		4 910	3 062
	. Revenus des emprunts d'état et valeurs		-	-
	Revenus des placements monétaires	<b>11</b>	<b>3 955</b>	<b>3 340</b>
	. Revenus des bons du trésor		3 955	3 340
	. Revenus des billets de trésorerie		-	-
	. Revenus des certificats de dépôts		-	-
	<b>Total des revenus des placements</b>		<b>17 730</b>	<b>13 530</b>
	Charges de gestion des placements	<b>12</b>	4 530	2 773
	<b>Revenus nets des placements</b>		<b>13 200</b>	<b>10 757</b>
	Autres charges d'exploitation	<b>13</b>	6 343	4 502
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 857</b>	<b>6 255</b>
	Régularisation du résultat d'exploitation		491	911
	<b>SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>9</b>	<b>7 348</b>	<b>7 166</b>
	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-491	-911
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<b>4</b>	-2 635	6 128
	Plus ou moins values réalisées sur titres		3 918	-6 974
	Frais de négociation		-188	-667
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>7 952</b>	<b>4 742</b>

<b>ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET</b> <b>(Montants exprimés en Dinars)</b>		<b>Exercice clos au</b> <b>31/12/2008</b>	<b>Exercice clos au</b> <b>31/12/2007</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>7 952</b>	<b>4 742</b>
	Résultat d'exploitation	6 857	6 255
	Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	-2 635	6 128
	Plus ou moins values réalisées sur titres	3 918	-6 974
	Frais de négociation	-188	-667
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>Distribution de dividendes</b>	<b>-7 164</b>	<b>-</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>Souscriptions</b>	<b>275 623</b>	<b>358 481</b>
	. Capital	260 000	360 000
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	12 520	-2 430
	. Régularisation des sommes distribuables	3 103	911
	. Droit d'entrée	-	-
	<b>Rachats</b>	<b>-222 895</b>	<b>-</b>
	. Capital	-210 000	-
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-10 283	-
	. Régularisation des sommes distribuables	-2 612	-
	. Droit de sortie	-	-
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>53 516</b>	<b>363 223</b>
<b>ACTIF NET</b>	En début de période	363 223	-
	En fin de période	416 739	363 223
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>	En début de période	3 600	-
	En fin de période	4 100	3 600
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	En début de période	100,895	100,000
	En fin de période	101,643	100,895
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>2,714%</b>	<b>1,197%</b>

### NOTES AUX ETATS FINANCIERS

#### NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT BNAC PROGRES

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 10 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 Avril 2007.

Le capital initial s'élève 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

#### NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement BNAC PROGRES FCP, arrêtés au 31 Décembre 2008, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

#### NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

##### EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre, exception faite du premier exercice qui s'étend du 03 Avril 2007 au 31 Décembre 2007.

##### BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

##### 1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputées en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

## 2- Evaluation des placements en:

### a- actions et valeurs assimilées:

\*Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté à leur valeur de marché qui correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### b- autres placements:

\*Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

\*Les placements à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

## 3- Cession des titres et placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTE N°4 : PORTEFEUILLE - TITRES

	Nombre de titres	Coût d'acquisition titres	+ou - value potentiel le sur titres	Intérêts courus	Valeur au 31 Décembre 2008	% Actif	% Actif net	% du Capital de l'émetteur
<b>1) Actions et valeurs assimilées</b>		<b>186 375</b>	<b>3 493</b>		<b>189 868</b>	<b>43,57%</b>	<b>45,56%</b>	<b>0,13%</b>
. Actions		<b>182 123</b>	<b>4 531</b>		<b>186 654</b>	<b>42,83%</b>	<b>44,79%</b>	<b>0,13%</b>
ATB	1 069	4 602	1 105	-	5 707	1,31%	1,37%	0,002%
ATB NS	252	1 365	0	-	1 365	0,31%	0,33%	0,001%
ATL	1 000	1 762	1 808	-	3 570	0,82%	0,86%	0,006%
ATL NS8	500	2 190	-485	-	1 705	0,39%	0,41%	0,003%
BH	800	24 600	-6 117	-	18 483	4,24%	4,44%	0,004%
BT	350	41 690	-2 753	-	38 937	8,93%	9,34%	0,005%
CIL	650	6 103	5 208	-	11 311	2,60%	2,71%	0,026%
ESSOUKNA	500	2 559	-460	-	2 099	0,48%	0,50%	0,017%
MONOPRIX	338	27 226	11 823	-	39 049	8,96%	9,37%	0,018%
SFBT	2 040	29 608	-7 996	-	21 612	4,96%	5,19%	0,004%
SOTUMAG	1 000	1 939	-108	-	1 831	0,42%	0,44%	0,011%
SPDIT	300	2 100	-860	-	1 240	0,28%	0,30%	0,001%
Tunisie Leasing	1 426	25 954	6 699	-	32 653	7,49%	7,84%	0,025%
TPR	1 500	10 425	-3 333	-	7 092	1,63%	1,70%	0,005%
. Droits		<b>4 252</b>	<b>-1 038</b>	-	<b>3 214</b>	<b>0,74%</b>	<b>0,77%</b>	<b>0,000%</b>
Amen Bank DA7	400	732	-724	-	8	0,00%	0,00%	0,000%
ADWDA	8	2	0	-	2	0,00%	0,00%	0,000%
ATB08	1 069	577	-53	-	524	0,12%	0,13%	0,000%
ATL08	1 000	880	-150	-	730	0,17%	0,18%	0,000%
CIL DA 2008	650	2 061	-111	-	1 950	0,45%	0,47%	0,000%
<b>2) Emprunts de sociétés</b>		<b>56 000</b>	<b>-</b>	<b>550</b>	<b>56 550</b>	<b>12,98%</b>	<b>13,57%</b>	<b>0,467%</b>
AIL2007	350	28 000		63	28 063	6,44%	6,73%	0,350%
ATL 2007/1	350	28 000		487	28 487	6,54%	6,84%	0,117%
<b>3) Titres des OPCVM</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>4) Titres émis par le Trésor</b>		<b>85 660</b>	<b>-</b>	<b>7 972</b>	<b>93 632</b>	<b>21,49%</b>	<b>22,47%</b>	<b>-</b>
. Bons du Trésor zéro coupon	160	85 660	-	7 972	93 632	21,49%	22,47%	-
<b>TOTAL</b>		<b>328 035</b>	<b>3 493</b>	<b>8 522</b>	<b>340 050</b>	<b>78,03%</b>	<b>81,60%</b>	

**NOTE N°5 : PLACEMENTS A TERME**

	Emetteur	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31 Décembre 2008	% Actif	% Actif net
TP090104/1	BNA	3	3 000	27	3 027	0,69%	0,73%
TP090306/1	BNA	55	55 000	143	55 143	12,65%	13,23%
TP090316/1	BNA	17	17 000	26	17 026	3,91%	4,09%
TP090325/1	BNA	20	20 000	12	20 012	4,59%	4,80%
<b>Total en Dinars</b>			<b>95 000</b>	<b>208</b>	<b>95 208</b>	<b>21,85%</b>	<b>22,85%</b>

**SUITE NOTE N° 4****Composition du portefeuille**

L'actif de BNAC PROGRES FCP est employé , à la date du 31 décembre 2008 , à raison de 78,03 % uniquement dans des valeurs mobilières , ce qui est en deçà du taux d'emploi minimum de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Ceci a induit consécutivement un dépassement du niveau des emplois en liquidités et quasi liquidités (qui représentent 21,97% de l'actif contre une limite de 20% telle que fixée par l'article 2 du même décret).

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission	31 décembre 2008		
Actions	80%	50,00%	78,03%	43,57%	6,43%
BTA, Emprunt garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la BCT et billets de trésorerie émis par les sociétés de la cote ou notées ou avalisées par une banque		25,00%		34,46%	-9,46%
Titres OPCVM		5,00%		0,00%	5,00%
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20,00%	21,97%	21,97%	-1,97%
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>	<b>0%</b>

D'autre part, l'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds BNAC PROGRES FCP, n'est pas encore conforme à la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du paragraphe 2-2 du prospectus d'émission.

Il ressort de l'analyse du tableau de division des risques arrêté au 31 Décembre 2008, que le fonds BNAC PROGRES FCP a employé 21,85 % de son actif, dans des placements à terme auprès de la BNA, soit un dépassement de 11,85 % par rapport au seuil de 10% d'un même émetteur, fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif en valeurs mobilières en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention de placements émis ou avalisés par un même établissement.

Par ailleurs, le fonds BNAC PROGRES FCP a employé 21,97% de son actif dans des liquidités et quasi liquidités dépassant ainsi la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

**NOTE N° 6 : OPERATEURS CREDITEURS**

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Gestionnaire BNAC	857	723
Dépositaire	106	252
Distributeur	1 328	504
<b>Total en Dinars</b>	<b>2 291</b>	<b>1 479</b>

**NOTE N° 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Commissaire aux comptes	5 600	4 188
Conseil du Marché Financier (CMF)	35	31
Autres	11 118	194
<b>Total en Dinars</b>	<b>16 753</b>	<b>4 413</b>

**NOTE N° 8 : CAPITAL**

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
<b>Capital début de période</b>		
.Montant	360 000	100 000
.Nombre de parts	3 600	1 000
.Nombre de porteurs de parts	8	7
<b>Souscriptions réalisées</b>		
.Montant	260 000	260 000
.Nombre de parts	2 600	2 600
<b>Rachats effectués</b>		
.Montant	-210 000	-
.Nombre de parts	-2 100	-
<b>Capital fin de période</b>		
.Montant	<b>410 000</b>	<b>360 000</b>
.Nombre de parts	<b>4 100</b>	<b>3 600</b>
.Nombre de porteurs de parts	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>3 332</b>	<b>-3 943</b>
i) Résultat non distribuable	<u>1 095</u>	<u>-1 513</u>
.Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-2 635	6 128
.Plus ou moins values réalisées sur titres	3 918	-6 974
.Frais de négociation	-188	-667
ii) Régularisation des sommes non distribuables	<u>2 237</u>	<u>-2 430</u>
.Aux émissions	12 520	-2 430
.Aux rachats	-10 283	-
<b>Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos</b>	<b>-3 943</b>	<b>-</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>409 389</b>	<b>356 057</b>

**NOTE N° 9 : SOMMES DISTRIBUABLES**

	Exercice clos 31 Décembre 2008	Exercice clos 31 Décembre 2007
Résultat distribuable de la période	6 857	6 255
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	491	911
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>7 350</b>	<b>7 166</b>

**NOTE N° 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES**

	Exercice clos 31 Décembre 2008	Exercice clos 31 Décembre 2007
<b>Revenus des actions</b>	<b>5 262</b>	<b>5 881</b>
. Dividendes	5 262	5 881
<b>Revenus des obligations</b>	<b>3 603</b>	<b>1 247</b>
. Intérêts courus	550	692
. Intérêts échus	3 053	555
<b>Revenus des emprunts d'Etat</b>	-	-
. Intérêts courus	-	-
. Intérêts échus	-	-
<b>Revenus des autres valeurs</b>	<b>4 910</b>	<b>3 062</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>13 775</b>	<b>10 190</b>

**NOTE N° 11 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME**

	Exercice clos 31 Décembre 2008	Exercice clos 31 Décembre 2007
<b>Revenus du compte BNA Placement</b>	<b>3 955</b>	<b>3 340</b>
. Intérêts courus	208	680
. Intérêts échus	3 747	2 660
<b>Total en Dinars</b>	<b>3 955</b>	<b>3 340</b>

**NOTE N° 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

	Exercice clos 31 Décembre 2008	Exercice clos 31 Décembre 2007
Rémunération du gestionnaire (*)	3 294	2 017
Rémunération du dépositaire (**)	412	252
Rémunération du Distributeur (***)	824	504
<b>Total en Dinars</b>	<b>4 530</b>	<b>2 773</b>

(\*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(\*\*) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(\*\*\*) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.